Case FRC 26363



# RÉTRACTATION

## *De PIERRE-JEAN-FRANÇOIS JOURDAIN, Prêtre, de la paroisse de Lingévres, Diocèse de Bayeux.*

QUE l'impie quitte ses habitudes criminelles; que l'homme injuste renonce à ses coupables pensées & revienne au Seigneur, & le Seigneur, inépuisable en miséricordes, aura pitié de lui. (Isaïe 55.) Ces paroles, ô mon Dieu, que vous avez prononcées par votre prophête Isaïe, font la consolation des pécheurs qui ont eu le malheur de s'éloigner de vous; elles sont la mienne en particulier; c'est sur elles que j'établis tout mon espoir; puisse mon repentir & ma douleur, fléchir votre vengeance justement armée contre moi! puisse la démarche que je fais aujourd'hui, effacer le scandale que j'ai causé & qui vous offense.

Pourquoi faut-il que l'homme, occupé sans-cesse à la recherche de son bonheur, s'aveugle sur les moyens de le trouver, & semble refuser de se convaincre qu'il en porte la source au dedans de lui-même? Le témoignage d'une cons-

cience pure, réellement pénétrée de ſes devoirs, & toujours prête à leur ſacrifier tout intérêt particulier qui leur ſeroit contraire; voilà l'unique félicité, & le ſeul bien à l'abri des revers & des coups de la fortune.

Toujours rempli de ces principes, je réſiſtai quelque temps aux ordres barbares de ces hommes enfantés pour le malheur de leurs ſemblables, de ces fléaux de Dieu, devenus les inſtrumens de ſa colére. Mais je ne tardai pas à ſentir que celui-là qui ſe croit le plus fort, eſt ſouvent le plus près de ſa chûte. Ma bouche prononça le ſerment de la *liberté & de l'égalité*; mais pouvoit-il être dans mon cœur, puiſqu'il étoit arraché par des circonſtances oppreſſives qui feront à jamais le deuil des Français, & la honte des perſécuteurs de la religion & de l'innocence.

Cette tache, dont j'eus la foibleſſe de ſouiller mon miniſtère; cette ſource trop féconde de regrets & de remords, ſuffiſoit pour briſer mon ame, & la remplir d'amertumes & de chagrins, & néanmoins elle n'eſt pas la ſeule dont j'aie à rougir. Un abîme eſt la porte d'un abîme ſouvent plus profond. Je ſerois trop heureux dans mon malheur, ſi je n'avois à regretter que ma premiére démarche; mais je dois au repos de ma conſcience, aux fidèles que j'ai ſcandaliſés, l'aveu d'une faute plus grave encore.

Cédant à la crainte dont mon ame étoit remplie, & au zèle trop preſſant de quelques perſonnes aveuglées elles-mêmes par la terreur, je me déterminai à faire, au ſecrétariat du diſtrict de Bayeux, la remiſe de ma lettre de prêtriſe. J'avoue cependant que ſi j'euſſe connu alors comme je l'ai ſu depuis, l'étendue du labyrinthe où je m'embarraſſois, j'euſſe refuſé de m'y engager, comme je refuſai dans le même temps, de ſigner au diſtrict, l'abjuration qu'on voulut me faire faire de ma religion & de mes principes.

On exigea de moi que je ne ferois point de fonctions, j'y ſouſcrivis, bien perſuadé que nulle puiſſance humaine & civile n'avoit le droit de m'interdire de l'exercice de mon miniſtère, & qu'il viendroit un moment où il ceſſeroit d'être ſuſpendu.

Quelque ſoit la pureté de mes intentions, les dehors, je l'avoue, me condamnent, & je déteſte de tout mon cœur tous les actes qui m'ont jetté hors de la ligne des principes & de mes devoirs.

Parmi ces actes que je voudrois pouvoir arracher de ma mémoire, je n'ai point à compter aucune participation au ſchiſme direct ou indirect, aucun acte d'intruſion & de ſoumiſſion.

Je remets entre les mains des ſupérieurs légi-

times, la présente déclaration, pour en user ainsi qu'ils le jugeront convenable, me soumettant aveuglément à leur décision, j'attendrai dans le silence de la douleur & des remords, qu'ils veuillent bien m'en faire connoître le résultat.

Lingévres, le 14 mars 1797.

PIERRE-JEAN-FRANÇOIS JOURDAIN,
Prêtre.

*Nota.* Quelques personnes ayant paru douter de la réalité de la présente Rétractation, on a cru devoir les prévenir que leurs doutes cesseront à la vue des signatures de gens dignes de foi, qui ont attesté celle de feu Pierre-Jean-François Jourdain, apposée à la minute remise aux mains des supérieurs légitimes.